

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL

Scrutin du 23 octobre 2011: rapport de la Commission de gestion sur les dysfonctionnements

La Commission de gestion s'est penchée sur les événements survenus lors du dépouillement des élections fédérales, le 23 octobre dernier, qui ont empêché le Canton de Vaud de publier les résultats dans les délais usuels. Ses investigations ont mis en évidence d'importantes lacunes de management quant à la communication et à l'informatique. Quant aux résultats, ils n'ont pas été contestés. Neuf observations sont adressées au Conseil d'Etat avec l'objectif qu'un tel cafouillage ne se reproduise plus.

Le 23 octobre dernier, un "bug" informatique n'a pas permis au canton de Vaud de publier les résultats des élections fédérales dans les délais souhaités. La Commission de gestion du Grand conseil (COGES) a estimé la situation suffisamment préoccupante et peu flatteuse pour le canton pour désigner une délégation chargée d'investiguer sur ces événements, selon l'art. 50 de la loi sur le Grand Conseil.

Ce dimanche-là, les problèmes informatiques n'ont pas pu être identifiés, rendant difficile et peu efficace le travail de tous les collaborateurs. Cet aspect des problèmes informatiques a été confié à la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) dont la contribution est jointe au rapport de la COGES. L'analyse de la situation a mis en évidence l'absence inacceptable de toute communication tout au long de la journée. Il était pourtant nécessaire que les nombreux collaborateurs cantonaux et communaux (bureaux électoraux) connaissent l'évolution des problèmes et les éventuelles mesures prises, notamment afin de déterminer s'ils devaient attendre la résolution des problèmes ou pouvaient être libérés de leurs obligations. Aucune solution de secours n'était prévue et la cellule de crise a été activée informellement et presque au hasard des rencontres.

La Commission de gestion adresse neuf observations au Conseil d'Etat. Elles concernent l'organisation du Service des communes et des relations institutionnelles, la répartition des rôles dans la conduite des opérations, le mandat des préfets, la

répartition des rôles dans l'information, les procédures d'information interne et externe, le fonctionnement de la cellule de crise, les mesures à prendre en vue du 11 mars 2012, l'avenir de Votelec, l'origine du problème informatique. Toutes les réponses fournies par le Conseil d'Etat et les mesures prises à leur suite doivent permettre de tirer les enseignements des erreurs commises et d'éviter qu'un tel cafouillage se reproduise.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 février 2012

Anne-Marie Depoisier, présidente de la Commission de gestion, 079 637 26 08 - Laurent Ballif, vice-président de la Commission des systèmes d'informations, 021 921 28 03 ou 021 925 53 80

[Rapport COGES dysfonctionnements 23 oct 2011](#)